
ERRATUM

Hier, jeudi, le 20 janvier 2011, nous avons transmis au Bureau des audiences publiques sur l'environnement une copie du Mémoire du CLD de Bellechasse relativement au projet éolien Massif du Sud.

Nous avons toutefois observé qu'une erreur s'est glissée à l'intérieur de ce document. Il faut remplacer la page 15 du document initial par celle qui suit.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Alain Vallières, MBA

Élément de consolidation du tourisme et de l'économie

Comme il a été mentionné précédemment, le CLD de Bellechasse assume la coordination des activités de la CADMS depuis 2008 mais il est déjà connu que ce soutien n'est que temporaire et prendra fin dans un avenir rapproché.

Il est clair que les fonds versés par le promoteur aux deux MRC pour la gestion et le développement du Parc régional du Massif du Sud sauront assurer la pérennité de ce Parc en tant qu'attrait et moteur de développement touristique de Bellechasse. Il va sans dire que la réalisation du parc éolien est primordiale pour le maintien des activités touristiques gérées par la CADMS, ce qui est important pour l'économie de cette partie sud du territoire de Bellechasse.

Enfin, ce projet éolien s'inscrit conformément dans les orientations et objectifs identifiés dans le PALÉE 2008-2012 du CLD de Bellechasse, entre autres, pour les secteurs suivants :

Secteur tourisme	Orientation 2.1
Secteur municipal	Orientation 4.1
Secteur forestier	Orientation 6.1

Élément d'un nouvel axe de développement

Le CLD de Bellechasse est d'avis que l'implantation du parc éolien Massif du Sud aura un effet structurant sur le territoire de la MRC. Le projet de parc éolien représente un élément-clé dans le développement d'un nouveau créneau économique de la région.

La réalisation d'un projet avec cette ampleur est certainement le moyen de relancer l'avenir de cette partie de Bellechasse, alors que celle-ci connaît un déclin constant comme il a été indiqué précédemment selon les indices de développement négatif. Ce projet éolien est l'un des plus importants au Québec et il a le mérite de positionner le territoire sur l'axe de l'énergie renouvelable. Cette solution porteuse tournée vers l'avenir a le mérite de susciter l'espoir sur un territoire qui en a grandement besoin pour affronter les défis du futur et c'est la raison pour laquelle nous pouvons dire que le parc éolien Massif du Sud est un projet d'avenir (Annexe D – Résolution du CLD).